

Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et le Contrat Initiative Emploi (CIE)

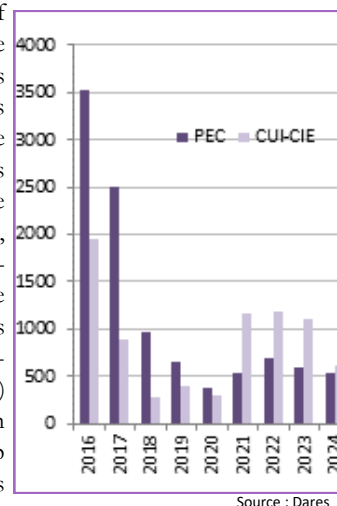


Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est un dispositif d'insertion professionnelle relevant du secteur non marchand. En 2024,

520 contrats ont été enregistrés en Guadeloupe et 13 à Saint-Martin, contre respectivement 579 et 17 en 2023, soit une baisse globale de 11%. Cette diminution s'inscrit dans une tendance amorcée depuis 2017, en lien avec la réorientation des politiques publiques vers le développement des compétences par la formation. La population bénéficiaire du PEC reste majoritairement féminine, avec 75% de femmes, une proportion stable au fil des années. Les hommes représentent environ un quart des bénéficiaires. Les jeunes de moins de 26 ans occupent près de 30% des contrats tandis que la part des 50 ans et plus progresse légèrement, passant de 25% en 2023 à 26% en 2024. Sur le plan du niveau de formation, 35% des bénéficiaires ont un niveau inférieur ou équivalent au BEP-CAP, une proportion qui atteint 45% chez les hommes, confirmant un écart de qualification entre les sexes similaire à celui observé dans la population générale. À l'inverse, 27% des bénéficiaires disposent d'un niveau bac+2 ou plus, en forte hausse par rapport à 2023 (+23%). Par ailleurs, 88%

des bénéficiaires sont inscrits à France Travail, 20% perçoivent le RSA et 4% sont reconnus en situation de handicap.

Le Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), destiné au secteur marchand, connaît une forte baisse de 44% en 2024, avec 619 contrats signés (dont 10 à Saint-Martin), contre 1 102 en 2023. Les hommes ne sont plus majoritaires (49%) bien qu'ils soient davantage représentés parmi les bénéficiaires ayant un faible niveau de formation. 38% d'entre eux ont en effet un niveau BEP-CAP ou inférieur, contre 28% chez les femmes. À l'inverse, les femmes sont plus nombreuses à détenir un niveau bac+2 ou plus (38% contre 26% pour les hommes). Ce dispositif bénéficie davantage aux jeunes : 35% des contrats sont signés par des personnes de moins de 25 ans. Les CUI-CIE offrent une insertion plus durable, avec 33% des bénéficiaires en CDI, contre seulement 5% pour les PEC. Enfin, les bénéficiaires du RSA (14%) et les personnes en situation de handicap sont peu représentés dans ce dispositif (3%).



Les contrats en alternance

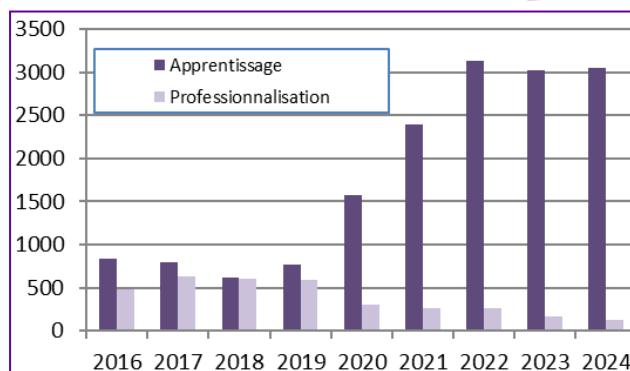
Le contrat d'apprentissage :

En 2024, les territoires de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy ont enregistré 3 052 nouveaux contrats d'apprentissage dont 122 dans le secteur public, contre 3 027 en 2023, avec 138 dans le public. Depuis 2020, les femmes sont devenues majoritaires parmi les apprentis (54%), une évolution liée à l'essor de l'apprentissage dans les filières de niveaux bac+2 ou plus. Ainsi, 37% des femmes en apprentissage ont un niveau Bac+2 ou plus, contre 24% chez les hommes. La majorité des contrats concerne des jeunes de moins de 21 ans (54%). Bien que les scolaires et étudiants restent les principaux bénéficiaires, leur part a fortement diminué, représentant seulement 34% des contrats, contre une moyenne de 70% les années antérieures.

Le contrat de professionnalisation :

Le nombre de contrats continue de reculer sur les trois territoires, avec une baisse de 28% en 2024 : 125 contrats signés, contre 173 en 2023. Ce dispositif s'adresse principalement aux personnes âgées de 26 ans et plus

(66%). Contrairement à l'apprentissage, ce contrat attire davantage de femmes qui constituent 65% des bénéficiaires. En termes de niveau de formation, 39% des signataires sont titulaires du baccalauréat, tandis que 31% disposent d'un niveau Bac+2 ou plus, confirmant l'orientation vers des profils plus professionnels.



L'activité partielle retrouve son niveau d'avant crise

En 2024, le recours à l'activité partielle a diminué de 12% par rapport à l'année précédente. Le nombre de demandes validées s'élève à 121 contre 138 en 2023. Toutefois, le nombre de salariés concernés a fortement augmenté, avec une hausse de 48% en un an, pour 1 365 personnes (contre 922 en 2023). Les salariés concernés se trouvent majoritairement dans les entreprises de 50 salariés et plus, représentant 56% des effectifs autorisés. À l'inverse, les très petites entreprises (1 à 9 salariés) ne regroupent plus que 24% des salariés alors qu'elles en représentaient 39% en 2023. Le volume d'heures déclarées par les employeurs a également chuté, passant de 440 120 heures en 2023 à 192 267 heures en 2024. Les secteurs les plus touchés sont l'industrie manufacturière, suivie des activités spécialisées, scientifiques et techniques, du transport et de l'entreposage puis du commerce et de la réparation automobile. L'hébergement et la restauration arrivent en cinquième position. Sur l'ensemble des heures validées, 55% ont été indemnisées, soit 105 316 heures pour un montant total de 909 955 euros. Les principaux secteurs indemnisés sont l'industrie manufacturière (42%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques, le commerce et la réparation automobile (12 %) ainsi que le transport et l'entreposage (10 %).

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. L'existence des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) est soumise à la viabilité des projets d'insertion. En 2024, les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) ont enregistré 1 165 contrats, dont 67 à Saint-Martin soit une hausse de 19% par rapport à 2023 (975 contrats). Le nombre d'établissements reste stable à 26. Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) comptent 10 structures en 2024 (contre 9 en 2023) et totalisent 744 contrats, dont 51 à Saint-Martin, marquant une progression de 28%. En revanche, les Entreprises d'Insertion (EI) voient leur activité diminuer avec 160 contrats signés en 2024, soit une baisse de 8 % (174 en 2023), dont 13 à Saint-Martin. Aucune Association Intermé-

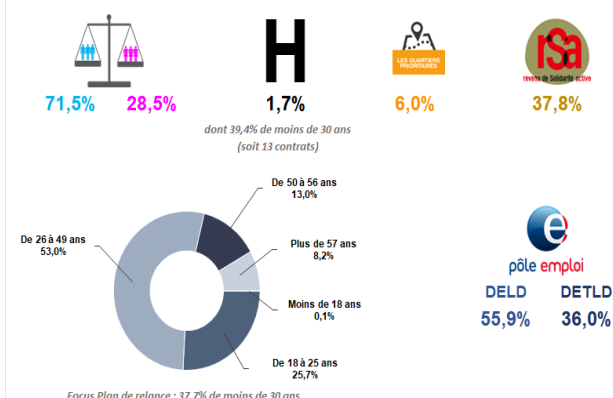


À Saint-Martin, le recours à l'activité partielle demeure limité, avec seulement huit demandes autorisées en 2024. Néanmoins, ces demandes concernent un effectif important de 428 salariés, pour un total de 197 050 heures, soit une progression significative par rapport aux 4 780 heures enregistrées en 2023. Les secteurs les plus touchés sont l'hébergement-restauration et le transport-entreposage. Les difficultés conjoncturelles constitue le principal motif de recours, invoqué dans plus de 80% des cas. Plus de 72% des heures validées ont été indemnisées, représentant 142 615 heures. L'hébergement-restauration concentre 69% des heures indemnisées, suivi du transport-entreposage avec 27% du total. Le coût total de l'indemnisation s'élève à 1 230 335 euros, contre 37 759 euros en 2023. Cette variation importante reflète les effets d'un contexte économique plus défavorable en 2024.

À Saint-Barthélemy, le volume d'activité partielle en 2024 est trop faible pour permettre une analyse statistique. Une seule demande a été autorisée sur l'année.



Caractéristiques des bénéficiaires enregistrés dans les SIAE depuis le 1er janvier



Source : Pop, Dgefp

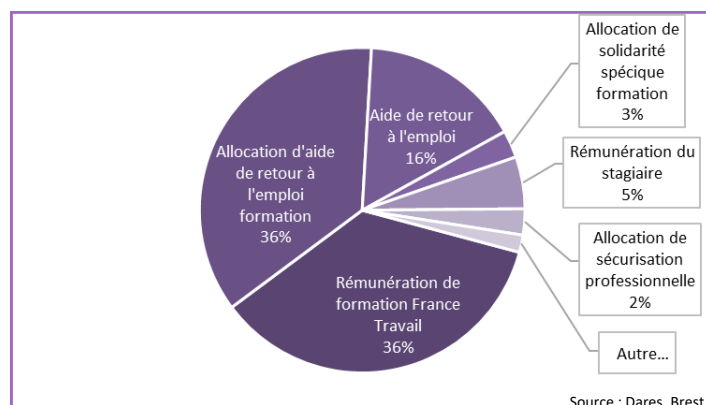
diaire (AI) n'est recensée en 2024, comme en 2023. Au total, les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ont comptabilisé 2 069 entrées en 2024, contre 1 736 en 2023, soit une augmentation de 19%. Les hommes restent surreprésentés parmi les bénéficiaires. Plus de la moitié des contrats concernent des personnes âgées de 26 à 49 ans. Les jeunes de moins de 26 ans sont plus nombreux que les seniors de 50 ans et plus parmi les signataires, bien que ces derniers représentent 37% des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail contre seulement 12% pour les jeunes. Parmi les personnes entrées dans les SIAE, 86% sont des demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, un taux en légère baisse par rapport aux années précédentes (89% en 2023 et 94% en 2022). Les bénéficiaires du RSA sont également bien représentés, puisqu'ils comptent pour 38% des contrats en CDDI (Contrats à Durée Déterminée d'Insertion), contre 41% en 2023.

Les contrats sont majoritairement conclus par des personnes ayant un faible niveau de formation (niveau BEP-CAP ou inférieur), représentant 73% des bénéficiaires. Cette tendance est plus marquée chez les hommes (74%) que chez les femmes (63%). Les CDDI sont très souvent à temps partiel (70%) et leur durée moyenne continue de diminuer : elle est passée de 7 mois en 2021 à 6,3 mois en 2022, 5,9 mois en 2023, et atteint 5,6 mois en 2024. Concernant les sorties, 1 844 ont été enregistrées en 2024. Parmi les 884 sorties renseignées, seulement 140 personnes ont accédé à un emploi durable (d'une durée de 6 mois ou plus), soit 16% des cas. Par ailleurs, 43 personnes ont trouvé un emploi de transition. Malgré ces résultats, 62% des bénéficiaires n'ont pas pu accéder à une solution d'insertion plus stable, un taux en légère hausse par rapport à 2023 (60%).

Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

Le PIC prévoit un ensemble de mesures :

- former 1 million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et 1 million de jeunes **éloignés** du marché du travail au niveau national ;
- répondre aux **besoins des métiers en tension** dans une économie en croissance ,
- **contribuer à la transformation des compétences**, notamment liée à la transition écologique et à la transition numérique. En 2024, la Guadeloupe et les Îles du Nord ont enregistré une baisse significative des entrées en formation, avec 7 114 inscriptions contre 9 048 en 2023.

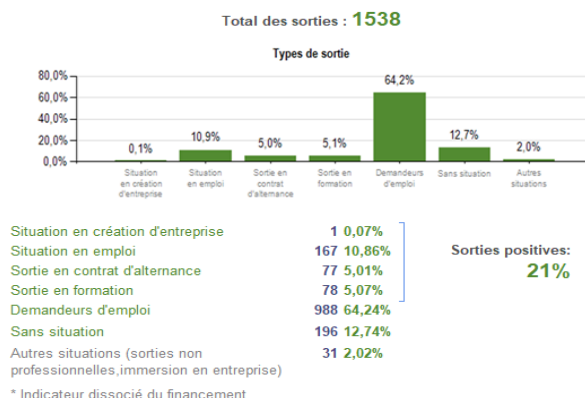


Saint-Martin compte seulement 87 inscrits cette année, contre 868 l'an passé. Les personnes sans diplôme (niveaux Vbis et VI) représentent 38% des inscrits, soit 2 692 personnes, en hausse par rapport à 2023. Les personnes en situation de handicap constituent 5% des bénéficiaires. Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), destiné aux publics de niveau Bac et infra, regroupe 3 214 inscrits, soit 45% du total dont 43% ont plus de 45 ans. Les jeunes de moins de 25 ans sont peu représentés (13%). Les femmes sont majoritaires à partir de 30 ans (62%) tandis que les hommes dominent chez les moins de 25 ans (64 %). Globalement, les femmes représentent 58% des bénéficiaires du PIC. Le financement des formations est assuré à 55% par France Travail, à 23% par les stagiaires eux-mêmes et pour 17% par la Région. Parmi les inscrits à France Travail, 31% sont en recherche d'emploi depuis un an ou plus. Toutefois, France Travail recense 60% des demandeurs d'emploi de longue durée. Les formations visent principalement la certification (47%) et la professionnalisation (31%). Les actions de remise à niveau, de préparation et de perfectionnement représentent 9 %. Les domaines les plus concernés sont la production industrielle, le commerce et le développement des compétences.

Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)

Ce dispositif constitue le nouveau cadre contractuel pour l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans par les missions locales. Il répond à un double objectif : améliorer la lisibilité et simplifier les démarches, tout en prenant en compte le souhait des jeunes de ne plus être enfermés dans des catégories. En 2024, le nombre d'entrées dans ce parcours est resté stable, avec 1 067 jeunes accueillis contre 1 069 en 2023. Les femmes représentent 55% des bénéficiaires, contre 44% d'hommes. La majorité des jeunes accompagnés ont entre 18 et 21 ans (53%), suivis de ceux âgés de plus de 21 ans (42%). Les moins de 18 ans ne représentent que 5 % des entrées. Du point de vue du niveau de formation, les jeunes les moins diplômés (niveau BEP-CAP ou inférieur) sont minoritaires (40%), tandis que ceux ayant un niveau Bac ou plus représentent 60%. Les jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) constituent 8% des bénéficiaires et 2% sont en situation de handicap, soit une légère hausse par rapport aux années précédentes (1% en 2023 et 2022). À l'échelle nationale, les hommes sont plus représentés (53%). Les 18-21 ans restent la tranche d'âge dominante et les

moins de 18 ans y sont proportionnellement plus nombreux qu'en Guadeloupe (17%). En revanche, plus de 60% des bénéficiaires ont un niveau de formation qui ne dépasse pas le BEP-CAP.





Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. En vigueur depuis le 1er mars 2022, le CEJ propose à ces jeunes un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Il remplace la Garantie jeunes. Le CEJ est mis en œuvre par France Travail et la Missions Locale.

En 2024, 2 989 jeunes ont intégré le CEJ, dont 248 à Saint-Martin. Parmi eux, 1 871 ont été accompagnés par la Mission Locale et 1 118 par France Travail. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2023 où 3 188 jeunes avaient intégré le dispositif, dont 312 à Saint-Martin. Cela représente une diminution de 6% sur un an. Dans les territoires d'Outre-mer, la baisse est légèrement plus marquée avec une dimi-

nution de 8%. À l'échelle nationale, le recul atteint 9%, ce qui confirme une tendance générale à la baisse du nombre de contrats CEJ. Le profil des jeunes accompagnés en Guadeloupe et à Saint-Martin présente certaines spécificités. Les hommes représentent 51 % des bénéficiaires, une proportion stable depuis 2022. Cette stabilité s'explique notamment par une présence masculine plus forte à Saint-Martin. Cette répartition diffère de la tendance nationale, où les femmes sont plus nombreuses à bénéficier du CEJ. En Guadeloupe, la tranche d'âge des 18 à 21 ans est la plus représentée dans le dispositif, avec 64% des entrées. En ce qui concerne le niveau de formation, les jeunes ayant un niveau Bac ou supérieur sont majoritaires, représentant 62% des bénéficiaires. Ceux ayant un niveau BEP, CAP ou inférieur constituent 38% des entrées.

	2024	homme	femme	QPV	TH
Guadeloupe	50,0%	50,0%	5,1%	1,5%	
Saint-Martin	53,0%	47,0%	13,7%	0,0%	
Outre-mer	50,0%	50,0%	19,5%	1,7%	
France	47,0%	53,0%	22,7%	3,4%	

Source : I-Milo

2024	Tranche d'âge révolu			
	16-17	18-21	22-25	+25
Guadeloupe	6,0%	64,0%	30,0%	0,0%
Saint-Martin	6,0%	67,0%	27,0%	0,0%
Outre-mer	7,0%	64,0%	28,0%	1,0%
France	10,0%	58,0%	31,0%	1,0%

Source : I-Milo

Niveau de formation	Niveaux VI et Vbis Sans diplôme	Niveau V BEP, CAP	Niveau IV BAC	Niveau III Bac + 2 (BTS, DUT)	Niveau II Licence, Master 1	Niveau I Master 2, Doctorat
Guadeloupe	26,5%	11,4%	46,5%	10,8%	3,7%	0,9%
Saint-Martin	39,5%	10,9%	41,5%	5,2%	2,8%	0,0%
Outre-mer	34,4%	15,4%	39,9%	6,6%	2,9%	0,7%
France	47,8%	11,7%	29,8%	5,3%	3,6%	1,5%

Source : I-Milo

Définitions :

Le Parcours Emploi Compétence (PEC) et remplace depuis 2018 le CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) : Il s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Selon l'arrêté fixé par le Préfet, ce contrat vise l'ensemble des demandeurs d'emploi ayant au moins 6 mois d'ancienneté d'inscription. Mais également aux demandeurs d'emploi de 50 ans et +, jeunes sans diplôme, personnes en chantiers d'insertion, les sortants de prison.

Le Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) : C'est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD. Le CUI-CIE constitue la déclinaison, pour le secteur marchand, du contrat unique d'insertion (CUI).

Le Contrat d'apprentissage : Il s'agit d'un contrat destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (voire plus dans certaines conditions) permettant une meilleure insertion professionnelle en alternant des périodes de formation en entreprise et des périodes en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Le Contrat de professionnalisation : Ce contrat s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. L'objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser l'insertion ou la réinsertion de ces publics.

DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (1 an et plus) **DETLD :** Demandeurs d'Emploi de Très Longue Durée (3 ans et plus) **TH :** Travailleurs Handicapés

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

Pour en savoir plus : les bilans sur les politiques de l'emploi des années précédentes sont disponibles sur le site internet de la Deets de Guadeloupe : <http://guadeloupe.deets.gouv.fr/bilans-annuels>

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la GUADELOUPE (DEETS)

Direction :

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE

Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau de Jarry 1 :

Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud,
Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.50.50.50, Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Jarry 2 :

Immeuble ORLANDO, Blvd de Houelbourg, JARRY
97122 BAIE-MAHAULT
Téléphone : 05.90.80.50.50

Bureau de Saint-Martin :

23, rue de Spring, Concordia, BP 02, 97150- Saint-Martin
Téléphone : 05.90.29.59.07

Directeur de publication : Ludovic de Gaillande

Réalisation :

SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation)

Charly Darmalingon & Roman Janik

Date de publication : octobre 2025

Courriel : deets-971.statistiques@deets.gouv.fr

Site web : guadeloupe.deets.gouv.fr